HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

# Bactéries productrices de carbapénémase



Mise à jour
29/09/2026

Autres dénominations
Carbapénémase
EPC
CRE

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Dialyse

## Epidémiologie

### Agent infectieux

- Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémase

### Réservoir

- Homme

### Mode de transmission

- Par contact direct entre patients
- Par l'intermédiaire du personnel (mains)

- Par contact indirect avec des objets contaminés (dispositifs médicaux et environnement direct du patient)

## Période d'incubation

- Variable

## Durée d'infectiosité

- Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

# Prise en charge du cas positif/suspect

## Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Mesures Additionnelles Contact / Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectoration)

## Placement

- Chambre individuelle avec sanitaires dédiés ou chaise percée réservée au patient

## Durée des mesures

- Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)

## Signalétique

- Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
- Surblouses / masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
- Avant intervention chirurgicale : communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

## Suivi microbiologique

- **Si le dernier prélèvement positif > 6 mois**, faire un frottis rectal (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase).
- Si le 1er prélèvement est négatif, faire une 2ème puis un 3ème. Ce dernier doit être un prélèvement de selles. Attendre le résultat du prélèvement et si PCR négative, effectuer le suivant.
    - Frottis avec matière fécale visible
- **Si le dernier prélèvement positif < 6 mois**, aucun dépistage n'est requis

- **L'alerte peut être inactivée** si les 3 prélèvements sont négatifs selon le protocole ci-dessus
- Les Précautions Standard sont alors suffisantes
- En cas de réhospitalisation du patient, faire un frottis rectal (si dernier frottis > 1 mois)
- Maintenir ce suivi durant 2 ans après le dernier frottis positif

## Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

## Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique (UU)
- Ne pas stocker du matériel à usage unique en chambre, sauf si nécessaire et max pour 24h

## Transport

- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le transporteur
- Toilette corporelle du jour, chemise d'hôpital propre, protection changée si incontinence, pansements hermétiques et non souillés, désinfection des mains
- Désinfection du pourtour du lit et des accessoires avant de sortir de la chambre
- Avertir le service de destination et le transporteur pour qu'il prenne les mesures adéquates
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

## Circulation

**SA**

- En principe pas de sortie de la chambre
- Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI (pour rééducation, long séjour, etc) :

- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protection changée si incontinence, pansements hermétiques et non souillés, désinfection des mains
- Fauteuil du patient ou autre dispositif désinfectés avant la sortie de la chambre et de débuter une activité
- Surblouse et gants pas nécessaire pour le patient
- Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le soignant

**CTR**

- En absence de facteurs de risque (infection, diarrhées ou incontinence fécale non contenue), le patient peut circuler librement :
  - Toilette du jour effectuée
  - Vêtements propres
  - Pansements non souillés
  - Désinfection des mains avant de sortir de la chambre
- En cas de Mesures Additionnelles Gouttelettes, sortie accompagnée uniquement, masque de soins pour le patient et le soignant

---

## Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre
- Surblouse si participation aux soins
- En cas de Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins

---

## Transfert/sortie

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination

## Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'unité HPCi

# Prise en charge des personnes contacts

## Mesures

- Enquête d'entourage selon directives du service HPCI :
- Cas contact : tous les voisins de chambre du patient positif, des derniers 30 jours, indépendamment du temps passé dans la chambre
- Aux soins intensifs/soins continus : dépister tous les patients présents dans le service en même temps que le patient positif
- Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénémase

# Mesures de protection/prévention pour le personnel

## Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydroalcoolique

## Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

## Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat,
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

## Masque de soins

- Non, sauf si Mesures Additionnelles Gouttelettes
- Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projection de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

## Lunettes de protection

- Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)

# Nettoyage/désinfection

## Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- Dispositifs médicaux à usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

- **Au départ du patient :** désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boite de gants, masques, lingettes etc) présent en chambre

---

## Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

- **A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient**, désinfecter le lit et changer la literie

---

## Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x/j
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

- **A la levée des mesures ou au départ du patient** :
  - Désinfection de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire, etc.)
  - Nettoyage et désinfection de la chambre

- Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés

## Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

# Déclaration du cas

## Déclaration au service HPCI

- Oui

## Déclaration au médecin cantonal

- Oui, utiliser le formulaire pour les entérobactéries productrices de carbapénémase : **déclaration de résultats d'analyses cliniques Carbapénémases** - Site OFSP
  - A envoyer dans un délai d'une semaine au médecin cantonal
- En cas de flambée de cas pour toutes bactéries productrices de carbapénémase : utiliser le formulaire : **flambée exceptionnelle en milieu hospitalier** - Site OFSP
  - A envoyer dans un délai de 24h au médecin cantonal

# Autre information

## À consulter

Dépliant d'information pour les patients porteurs de microorganismes multirésistants